

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

### INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . . . 20 c  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,  
A L'AGENCE HAYAS  
8, place de la Bourse.

### ABONNEMENT.

Saumur à  
un an . . . . . 30 fr.  
six mois . . . . . 16  
trois mois . . . . . 9  
Poste:  
un an . . . . . 35 fr.  
six mois . . . . . 18  
trois mois . . . . . 10

On s'abonne:

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste.  
chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR, 18 MARS 1886

## Chronique générale.

### EMPRUNT D'UN MILLIARD ET DEMI.

Le prochain emprunt s'élèvera, non pas, comme on l'avait cru tout d'abord, à la somme d'un milliard; il atteindra le chiffre d'un milliard et demi.

L'emprunt projeté est destiné à consolider les 466 millions d'obligations à court terme qui sont déjà dans la circulation, et les 452 millions d'obligations identiques dont la création était autorisée, quoiqu'elle ne fût pas encore un fait accompli, soit 618 millions.

La partie de la dette flottante qu'il s'agit de consolider correspond au déficit laissé par les gouvernements précédents, soit 750 millions.

En outre, à cette somme, le cabinet a résolu de joindre le solde du compte de liquidation de la guerre, soit 98 millions.

En récapitulant, on trouve donc que l'emprunt s'élèvera, en 3 0/0 perpétuel:

1° Obligations à court terme.	618 millions.
2° Déficit antérieur à 1870.	750 —
3° Solde du compte de liquidation de la guerre.	98 —
Total.	1.466 millions.

En chiffres ronds: un milliard et demi.

On sait qu'il y a deux mois M. de Freycinet, dans sa déclaration ministérielle, disait: « Nous comptons réaliser l'équilibre sans recourir à l'emprunt. » Fiez-vous donc à la parole des ministres, surtout avant des élections!

### LES VERSEMENTS AUX CAISSES D'ÉPARGNE

On sait que les projets financiers du gouvernement comportent la limitation à six cents millions du total des dépôts des Caisse d'épargne au Trésor. La conséquence forcée de cette mesure est la limitation des versements. Aussi serait-il question de remener

au chiffre de 4,500 francs le total des versements individuels pouvant être opérés par chaque porteur de livret.

### L'IMPÔT SUR LES BOISSONS

Voici quelques détails sur l'économie générale du projet de M. Sadi-Carnot sur l'impôt des boissons:

« Le droit de détail étant supprimé, les deux droits restants, ceux de circulation et d'entrée, sont fondus en une taxe unique qui existe déjà dans les villes au-dessus de dix mille âmes, qui sont dites villes rédimées.

« Le projet étend ce système aux villes dont la population est comprise entre dix mille et quatre mille âmes. La taxe unique dans ces villes ne pourra excéder trois fois le droit d'entrée.

« D'autre part, pour les communes au-dessous de 4,000 âmes, le projet établit l'abonnement obligatoire de la commune. De la sorte, la perception est simplifiée, puisqu'elle ne porte plus que sur un droit unique.

« C'est le vendeur qui prélèvera sur l'acheteur le montant de l'impôt, qui aura été acquitté d'avance, entre les mains de l'Etat, soit à l'octroi dans les villes rédimées, soit par le paiement fait par les communes obligatoirement abonnées.

« Le droit de circulation sera régularisé; il ne comprendra plus que deux catégories déterminées d'après le chiffre de la population et le caractère producteur ou consommateur du département.

« Enfin, en ce qui concerne les privilèges des bouilleurs de cru, le projet limite à 25 litres la quantité d'alcool pur que les cultivateurs peuvent produire en franchise pour leur consommation personnelle.

« Le surplus, même s'il est destiné à la consommation personnelle, sera imposé à l'inverse de ce qui existe actuellement.

« Les appareils de distillation seront soumis à un système de contrôle imité du procédé allemand:

« Réglage du débit à dire d'expert et dépôt à la mairie de la commune d'une par-

tie essentielle de l'appareil dans l'intervalle des distillations, de manière à ce que l'on puisse toujours être averti, au moment où le producteur fabrique son alcool. »

### On lit dans le Gaulois:

« Ce qui a produit le plus mauvais effet, samedi, lorsqu'on a connu le projet de budget de 1887, c'est moins l'obligation qu'on s'est trouvée le gouvernement de recourir à une opération financière qui n'est qu'un emprunt déguisé, que les opérations de la Bourse faites, à cette occasion, par un certain nombre de personnalités connues.

« Le gouvernement se défend d'avoir initié ses amis à ses décisions, mais il n'en est pas moins certain que M. Wilson les a connues à l'avance, grâce à sa parenté avec le chef de l'Etat; c'est là un scandale qui n'est pas nouveau, mais qui n'en jette pas moins un triste jour sur les tripotages des républicains. »

Le projet du budget pour 1887 ne sera distribué que mardi prochain aux membres de la Chambre. La commission du budget ne pourra donc être nommée que le mardi suivant, 30 mars. Elle aura la lourde tâche de liquider les gaspillages passés; saurait-elle prévenir les gaspillages à venir?

Une dépêche annonce que M. Paul Bert, résident général du Tonkin et de l'Annam, est arrivé avant-hier à Saigon.

### LA GRÈVE DE DECAZEVILLE.

L'ingénieur en chef Laur a envoyé une nouvelle dépêche au ministre des travaux publics sur la situation des mines de Decazeville. Elle confirme l'assurance qu'il avait déjà donnée hier que tout était en ordre et que la sécurité est complète.

Un quatrième individu, nommé Cautarel, a été arrêté à Firmy, sous l'inculpation d'avoir porté atteinte à la liberté du travail. Il a été amené à Decazeville.

M. Favie, agent réceptionnaire des ponts métalliques fabriqués par la Compagnie pour le compte de l'Etat, est déplacé et envoyé à Nantes.

La situation est absolument la même, les ateliers travaillent; mais au puddlage et au laminage le travail a cessé.

Les nommés Cussac, Bartomeuf et Bras, ouvriers mineurs à Firmy, viennent d'être arrêtés sous la prévention d'avoir porté atteinte à la liberté du travail.

Le bruit a couru, dans la soirée d'hier, qu'un conflit s'était élevé, à Firmy, entre les ouvriers qui travaillent et les grévistes.

Le parquet qui s'était transporté sur les lieux vient de rentrer.

Ce conflit n'avait aucune importance.

### GRÈVE D'UN NOUVEAU GENRE.

Si l'on croit la *Démocratie du Cher*, les instituteurs-adjoints des écoles communales laïques de Bourges seraient sur le point de se mettre en grève.

Tout au moins ils auraient demandé en bloc leur changement. Le motif de cette détermination viendrait du non-paiement par la ville du supplément qui leur avait été alloué en 1885 par le conseil municipal.

Suivant la feuille radicale, c'est à M. le préfet qu'incombe le retard apporté dans le paiement de ce supplément: il n'a pas encore accordé le crédit voté par le conseil municipal.

Il est vrai que M. le préfet se justifie en faisant remarquer que le conseil municipal n'a pas indiqué à l'aide de quelle ressource on pourrait faire face à cette dépense.

### LE CRIME DE PERPIGNAN.

Mardi matin a eu lieu, à la prison, l'examen des liens avec lesquels Anna Villacèque prétend avoir été attachée.

Ces liens n'avaient pas été touchés depuis le jour du crime, ils étaient à la même place dans le fauteuil qui a été porté du greffe à la maison d'arrêt.

Ce ne sont pas, comme on l'a dit, des cor-

### 64 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## EXIL!

PAR M. DU CAMPFRANC

« Le printemps me trouva dans l'isba.  
— Il faut partir, me dit alors la mère de Michel en essuyant les yeux. Tenez, notre cœur est-il étrange; il s'attache à tout, comme s'il était un petit brin de lierre.  
« J'avais pris sa main toute ridée; et, chaleureusement, je la serrai dans les miennes.  
— Écoutez, me dit-elle alors; désormais, il ne faut plus voyager sans passe-port. Tenez, voici une feuille de route. Peut-être vous sera-t-elle utile. C'est celle de mon neveu Piotr, ce jeune homme qui mourut la veille de votre arrivée. Sa mère vous la donne. Puis, là-bas, là-bas, quand vous serez hors de la sainte Russie, vous déchirez ce papier, afin de ne pas continuer le mensonge.  
— Et puis encore, ajouta-t-elle tristement, si jamais vous devez combattre pour votre Pologne, et que Michel se trouve devant vous, épargnez sa vie.  
— Je le jure! m'écriai-je.  
— Et, tombant à genoux, je baisai les mains

charitables qui se posaient sur mon front, pour me bénir.  
« Comment se passa le reste de mon voyage?  
« Je traversai un nombre considérable de villes, bien las de la monotonie des marches longues et régulières, et tendant la main pour recevoir le pain de chaque jour; ce pain que la divine Providence m'envoyait à l'heure de la détresse. Puis, enfin, sous le nom de Piotr, je fus admis dans une bande de pèlerins. Ces pieux moujicks visitaient les saints monastères de la Russie.  
« Leur compagnie me fut douce. Nous chantions souvent en chœur, pour tromper les ennuis du chemin; et, dans chaque ville, nous mettant en procession, nous psalmodions sur des notes d'une tristesse indicible:  
« *Batiouchki! aradiouchki, daitié klebta!* »  
« Petits pères, petites mères, donnez-nous du pain. »  
« Notre demande était si plaintive que rarement elle rencontrait un refus.  
« C'est ainsi que, de ville en ville, de monastère en monastère, j'arrivai aux frontières de Suède.  
« Les jours alors se faisaient très-longs. A peine deux heures d'intervalle séparaient-elles le coucher du soleil de son lever. Sous l'éclat de ce jour sans fin je regardai la Tornéa. Le fleuve coulait au milieu d'un paysage sévère. De grands sapins en bordaient les rives; mais, dans ces régions per-

dues, la vigilance de mes geôliers ne faisait pas défaut.  
« De distance en distance un poste de douane semblait me dire:  
« — Je garde la frontière. Je suis là au nom du maître, je veille pour lui.  
« Il fallait pourtant franchir le fleuve.  
« — De l'audace! pensai-je, de l'audace! du courage!  
Et je présentai hardiment, à la dernière douane, le passe-port du pauvre Piotr. Le Russe, sans défiance devant la fermeté de ma voix, et surtout à la vue des armes impériales imprimées près des signatures, me laissa monter dans la barque, en partance pour Tornéa.  
« Vous dire ce que j'éprouvais dans cet esquif, j'y renonce. Ma tête était en feu. Ma respiration se suspendait. Tout me faisait tressaillir: le moindre bruit... Une pirogue de Norvège croisant la nôtre... La rame qui un moment s'arrêtait sur l'eau. Le batelier qui échangeait avec son patron d'indifférents propos. Il me semblait qu'une meute de Cosaques, comme des dogues féroces, allaient entrer dans le fleuve, mettre leur poignet de fer sur mon épaule, et me rejeter dans la douleur, dans l'exil, dans la mort... car, je le sentais, je n'aurais pu survivre au désespoir d'un retour en Sibérie.  
« Mes yeux ne quittaient pas les côtes de Suède.

Elles m'apparaissaient confuses sous un rideau de nuages; puis, un grand vent se leva sur le fleuve. La barque glissa comme l'aile d'un oiseau. Les côtes se dessinèrent, s'accrochèrent, se rapprochèrent. La Suède était là... La Suède, le chemin assuré de ma patrie! La plus ardente prière s'échappait de mon cœur. Enfin, l'esquif atteignit le port.  
« Quel cri de triomphe et de reconnaissance retentissait au fond de mon être, lorsque je m'élançai sur les quais. J'étais libre! libre! J'allais vous revoir. J'allais vous dire que, toutes les deux, vous êtes ma vie, mon bonheur, mon unique pensée. Toutes mes souffrances étaient oubliées. Je chancelais sous le poids de cette joie trop intense; et, m'appuyant sur le parapet du quai, je laissai couler mes larmes.  
« Serge s'était approché tout près de nous; et, tendrement, il disait:  
— Je ne suis plus seul, maintenant. Je ne suis plus seul, car vous m'aimez toujours, n'est-ce pas, toujours?  
Avec violence il serrait nos deux mains.  
— Que c'est bon, une mère! Que c'est bon, une fiancée! J'ai trop souffert de la solitude. Oh! Nadège! Quelle douleur quand vous avez quitté Irkoutsk! Comme longtemps j'ai suivi des yeux la traîque qui vous emportait! Je la regardais encore qu'elle n'était plus qu'un point à l'horizon; un

dons de rideaux, mais des corjans qu'em-  
ploient les curés pour retenir leur aube à la  
ceinture.

Ils sont assez résistants.  
Ces liens ainsi que les nœuds qu'on avait  
fait avec eux ont été soumis à l'expertise de  
M. H. Souvras, cordier; Tibère, ancien marin;  
docteurs Bocamy et A. Donnezan.

On s'est d'abord livré à l'examen des  
nœuds; les experts ont reconnu à l'unani-  
mité et très-catégoriquement que ces nœuds  
n'avaient été faits que par une seule main;  
ils étaient lâches et courants; il était très-  
facile à la servante de se détacher.

Celle-ci portait cependant le lendemain du  
crime des ecchymoses aux poignets et ces  
ecchymoses avaient été produites par un  
serrage de cordes.

M. Cadot de Villemombe s'est fait très-  
solidement serrer, mardi matin, et c'est à  
peine si un léger bleuissement de la peau,  
qui n'a été d'ailleurs que passager, a été le  
résultat de cette expérience.

La femme Villacèque nie toujours.  
Elle a fait, mardi soir, à la prison une  
scène très-violente et elle recommence à ne  
plus vouloir accepter le bouillon qu'on lui  
offre.

Un funèbre fomiste lui a adressé, lundi,  
une carte postale pour la féliciter d'avoir  
ainsi fini la semaine grasse.

L'arrestation de trois Espagnols opérée à  
Las Illes paraît n'avoir aucun rapport avec  
le crime de l'asile des Vieillards.

Ces individus ont dit au juge d'instruction  
de Céret qu'ils étaient à Carcassonne le jour  
du crime; ils en sont partis le lendemain et  
ont fait leur route à pied.

Ils affirment pouvoir justifier de l'emploi  
de leur temps; l'enquête continue.

\* \*

L'AFFAIRE RUEL. — La huitième Chambre  
a acquitté M. Ruel, ancien conseiller muni-  
cipal de Paris et propriétaire du Bazar de  
l'Hôtel-de-Ville, poursuivi par le service de  
la Garantie pour avoir acheté à Genève et  
vendu en France des bijoux d'or fourrés  
d'argent.

Le piquant de ce procès, c'est que ces  
bijoux avaient été estampillés à la frontière  
comme « bijoux d'or fin » et que l'admini-  
stration rendait, en somme, M. Ruel res-  
ponsable d'une négligence commise par les  
employés de l'État.

Le Tribunal a déclaré que M. Ruel était  
de bonne foi, et l'a renvoyé des fins de la  
poursuite.

Néanmoins, les bijoux saisis chez lui  
restent confisqués, en vertu de la loi sur  
l'orfèvrerie qui prohibe, dans un intérêt  
public, supérieur aux intérêts particuliers,  
la circulation des objets d'or irrégulière-  
ment alliés d'argent.

## ÉTRANGER

Constantinople, 16 mars.

Malgré le démenti de Sofia, on assure  
que des prétentions ont été soulevées, à la  
dernière heure, par le prince de Bulgarie.

point noir à peine visible. Et j'étais sans force. Et  
j'étais sans courage, ce départ me brisait. Mais, à  
présent, il n'y aura plus jamais de départ, n'est-  
ce pas? plus jamais de séparation?

Son regard me suppliait en parlant ainsi; et  
sous les yeux de sa mère, qui nous souriait à  
travers ses larmes, je lui disais avec toute l'éner-  
gie de mon ardente affection:

— Non, Serge, il n'y aura plus jamais de sépara-  
tion, jamais! jamais! Dieu nous a réunis et bientôt  
Dieu nous bénira.

Paris, juillet 18....

Tous, nous allons nous diriger vers Karlie; et,  
sitôt les formalités remplies, je mettrai ma main  
dans celle de Serge.

Sans doute, quelques-uns, les prudents, trou-  
vent notre union imprudente. Ils ne jugent un  
mariage possible qu'avec une fortune bien assise;  
mais, Dieu soit loué! Serge et moi ne sommes pas  
de ceux qui évaluent le bonheur en chiffres. Nous  
pensons que la modération dans les désirs est la  
vraie richesse. Nous estimons à un très-haut prix  
les joies du cœur et nous sommes aptes, je le crois,  
à les ressentir dans toute leur plénitude. Aussi,  
loin de nous plaindre, nous trouvons belle notre  
part.

Eh bien! si le pain quotidien ne nous est pas  
donné gratuitement par la divine Providence,  
nous travaillerons pour l'acquiescer.

Elles retardent la ratification de la conven-  
tion turco-bulgare.

Le bruit court dans les cercles diplomati-  
ques que les négociations secrètes ont lieu  
entre l'Angleterre et la Turquie sur les bases  
suivantes:

L'Angleterre évacuerait l'Égypte. La Tur-  
quie, en compensation, céderait à l'Angle-  
terre une île de la Méditerranée, soit Rhod-  
des ou une partie de la Crète.

L'Angleterre, outre certains avantages  
pécuniaires immédiats, s'engagerait à pro-  
téger la Turquie.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 17 mars.

Les cours ont aujourd'hui plus de consistance;  
le 3 0/0 est plus ferme à 80.42, l'amortissable à  
83.15. Le 4 1/2 0/0 1883 principalement est bien  
tenu à 109 fr., ce qui se comprend, puisqu'il est  
garanti jusqu'en 1893 contre toute conversion.

Le Crédit Foncier monte à 1,358.75. On recher-  
che toujours les obligations: les tirages du 22 mars  
et du 5 avril provoquent des achats.

La Société Générale est très-ferme.  
La Banque d'Escompte se maintient.

Le Crédit Lyonnais est toujours faible.

Le Panama cote 467.50. On affirme que le con-  
seil d'administration hésiterait à émettre ses 600  
millions d'obligations. Il aurait l'intention de n'en  
créer que pour 300 millions ou bien d'appeler le  
4<sup>e</sup> quart sur les actions.

Les actions de chemins de fer sont bien tenues.

## Nouvelles militaires.

Par décision ministérielle du 15 mars  
1886, M. le général de division Bézist a été  
relevé du commandement de la 18<sup>e</sup> division  
d'infanterie (9<sup>e</sup> corps d'armée) et des subdivi-  
sions de région de Châtellerauld, de Tours,  
d'Angers et de Cholet, et nommé inspecteur  
général permanent des travaux du génie  
pour l'armement des côtes, en rempla-  
cement de M. le général Parmentier, placé  
dans la section de réserve.

## UNE ÉCONOMIE.

A l'arrivée de chaque contingent, on  
signale un certain nombre d'hommes à ré-  
former. Les médecins des corps les présen-  
tent à la commission, qui, sur dix hommes  
par exemple, en réforme deux, et renvoie  
les autres au mois suivant.

Voilà donc un premier gaspillage; il faut  
habiller ces hommes, et les nourrir pendant  
quelque temps.

Le mois suivant, les médecins se présen-  
tent à la commission avec les huit malingres  
qui leur restent. Croit-on qu'ils puissent  
écouler leur stock d'un coup! Que nenni!  
ce serait trop beau, la commission en prend  
encore deux ou trois, et ajourne le reste au  
mois suivant.

Pourquoi, quand un homme est suscep-  
tible d'être réformé, ne le renvoie-t-on pas  
tout de suite? Ce sont là de mauvaises plai-  
santeries qui coûtent cher au Trésor.

Si une mobilisation survenait, que ferait-  
on de ces hommes, qui attendent pendant si  
longtemps d'être réformés? En ferait-on des  
cuisiniers, des plantons? Les enverrait-on

Notre ami, l'amiral de Stève, affaibli par les  
lourdes années, offre à Serge la gestion de sa  
grande fortune. Qu'il me sera doux de vivre à  
Kerlis! et, tandis que Serge arpentera les collines  
et les vallées, fera défricher les landes, surveillera  
les coupes dans les taillis, je continuerai de fleurir  
des porcelaines, d'orner des éventails, et mes  
pinceaux nous donneront toutes ces petites dou-  
ceurs qui rendent un foyer plus aimable, plus  
souriant.

Pourquoi désirer s'y soustraire? Le travail est  
la grande loi; il est aussi le partage, l'unique  
ressource des Polonais en exil. Le czar nous a pris  
nos richesses; mais Dieu nous a donné la jeunesse,  
la santé, l'intelligence et le courage.

Que Dieu soit mille fois béni!

(A suivre.)

La 52<sup>e</sup> série de L'ALLEMAGNE ILLUSTRÉE  
vient d'être mise en vente par les éditeurs Jules  
Rouff et C<sup>o</sup>.

L'auteur y achève son étude du Royaume de  
Bavière et commence celle du royaume de Saxe.  
Outre une carte du royaume de Saxe, quatre  
gravures ornent le texte: des vues de la Kai-  
serslautern, de la grande rue à Munich, de la  
résidence à Wurzburg, de la citadelle de Maen-  
berg.

faire campagne? Il y a des milliers de ces  
malingres que l'on maintient dans les régi-  
ments, et, huit jours après la mobilisation,  
les effectifs fondront comme neige au soleil.  
Nous voudrions qu'il y eût un article du  
règlement obligeant le général de brigade,  
flanqué de ses colonels, de voir à l'inspec-  
tion trimestrielle la brigade toute nue; ces  
messieurs verraient de drôles de choses.  
(France militaire.)

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

La Société de Secours Mutuels de Saumur  
vient d'offrir à son ancien président, M.  
Georges-Armand Lecoy, une médaille d'ar-  
gent grand module et un magnifique bou-  
quet d'un mètre de diamètre, sorti des serres  
de M. Roy, horticulteur.

M. Lecoy a été président de la Société de  
Secours mutuels pendant trente ans, de  
1855 à 1885. Il s'est acquitté de ses fonc-  
tions avec un zèle et un dévouement que les  
sociétaires ont voulu reconnaître au mo-  
ment où il vient de donner sa démission.

C'est au milieu des applaudissements  
unanimes que M. Trameau, le doyen des  
sociétaires, a offert un bouquet à M. Lecoy  
en même temps que le nouveau président,  
l'honorable M. Mathieu, lui remettait une  
médaille avec cette devise toute de circons-  
tance: *Vertu civique, Dévouement, Bienfai-  
sance.*

## CONSEILS DE REVISION

Voici quelques renseignements utiles  
pour les jeunes gens qui ont à se présenter  
devant le conseil de revision:

Les jeunes gens qui n'obéissent pas à  
l'ordre de comparaitre, sans justifier au  
conseil de revision, par l'intermédiaire des  
autorités locales, des motifs légitimes de  
leur absence, seront inscrits sur la première  
partie de la liste du recrutement comme  
bons absents.

Les jeunes gens étrangers au départe-  
ment qui, ayant été autorisés à se présenter  
devant le conseil de revision de Maine-et-  
Loire, n'y auront pas paru au jour de la  
convocation, ne pourront obtenir d'ajourne-  
ment pour l'une des séances suivantes.

Ils devront, lorsqu'ils se présenteront  
devant le conseil, être munis de leurs passe-  
ports, livrets ou de toutes autres pièces au-  
thentiques propres à établir leur identité.

Les certificats destinés à constater les  
droits aux cas de dispenses prévus par les  
articles 17, 19, 20, 21 de la loi du 27 juillet  
1872, devront être adressés, par les  
maires, aux sous-préfets de leur arrondis-  
sement respectif, et au préfet pour l'arron-  
dissement d'Angers, dix jours au moins  
avant la tenue de chaque séance cantonale.

Les droits à la dispense dont il n'est pas  
justifié devant le conseil de revision, ne  
peuvent plus être utilement invoqués après  
la décision de ce conseil.

Les demandes de dispense à titre de  
soutien indispensable de famille, devront  
être formulées au moyen d'un certificat de  
position de famille, conforme au modèle n<sup>o</sup>  
5 ancien. Elles seront accompagnées d'un  
extrait du rôle des contributions et de la  
proposition du conseil municipal de la com-  
mune.

Les jeunes gens qui fondent leur demande  
sur la situation physique de leur père ou de  
leur frère, sont invités à présenter ces der-  
niers au conseil de revision, pour qu'il  
puisse apprécier par lui-même la valeur des  
réclamations.

Les demandes de sursis d'appel doivent  
être remises préalablement au maire, pour  
être communiquées par ses soins au Conseil  
municipal.

La substitution, c'est-à-dire l'échange de  
numéros entre jeunes gens concourant au  
tirage de la même classe et du même canton,  
n'est permise qu'entre frères, aux termes de  
l'article 28 de la loi du 27 juillet 1872.

Etle ne peut avoir lieu que si le substi-  
tuant et le substitué sont tous deux reconnus  
propres au service actif.

Tout individu de la classe en recrutement  
convaincu ou soupçonné de s'être mutilé  
volontairement ou de s'être occasionné quel-  
que infirmité dans le but de se rendre im-  
propre au service, sera déferé aux tribu-  
naux.  
(Patriote.)

Nous apprenons, dit le Journal d'Indre-et-  
Loire, qu'il ne sera pas procédé, cette année,  
à l'inspection et au classement des chevaux  
et des mulets susceptibles d'être requis en  
cas de mobilisation.

Doué-la-Fontaine. — Dans la journée de  
samedi, on a trouvé, dans les vignes de l'hô-  
pital de Doué, le cadavre du nommé Louis  
Pineau, âgé de 65 ans, journalier, dont la  
mort remontait à plusieurs jours.

Les Rosiers. — Le nommé Jacques Féraud,  
âgé de 72 ans, sabotier aux Rosiers, était  
disparu depuis deux jours. Son cadavre  
a été trouvé dans une fosse pleine d'eau, sur  
la commune de Gennes.

Rou-Marson. — La semaine dernière, le  
feu a pris dans un bois-taillis appartenant  
à MM. Deschamps, Brunet et Beaumont,  
propriétaires à Rou-Marson. La perte s'éleva  
à 4,500 fr., non assurée.

## ANGERS.

Dans sa séance de lundi, le Conseil mu-  
nicipal a maintenu la subvention de 42,000  
francs, accordée aux théâtres d'Angers.

La Mi-Carême. — Mardi soir a eu lieu  
salle Sainte-Hélène, à Angers, une impor-  
tante réunion dont le Patriote signale en ces  
termes les principales décisions:

« La fête aura lieu le 4 avril;  
« Ce sera une fête de charité;  
« Elle gardera le caractère d'un défilé  
carnavalesque;

« Après le défilé, il y aura un concours  
bouffe au Mail, concours auquel prendront  
part les musiques du département;

« Il y aura le soir une retraite aux flam-  
beaux;

« Un feu d'artifice;  
« Un bal au Grand-Théâtre.

« Après la réunion, la commission d'ini-  
tiative a décidé l'organisation de deux bals  
gratuits pour les jeunes gens ayant pris part  
à la cavalcade.

« Disons encore que plus de cinquante  
groupes ont été organisés à l'issue de la réu-  
nion. »

« LA JACQUERIE ». — Le Petit Courrier  
publie les lignes suivantes:

« Nous avons eu dimanche, au 250<sup>e</sup> con-  
cert populaire, l'heureuse occasion d'ap-  
plaudir une nouvelle œuvre de M. le com-  
te de Romain: *La Jacquerie*, chœur pour  
d'hommes avec accompagnement d'orchestre,  
paroles de M. H. Jagot, chanté par la  
Société Sainte-Cécile.

« La musique — écrit M. Jules Bordet —  
dans *Angers-Revue* — la musique, ad-  
« rablement adaptée aux paroles, a de l'éner-  
« gie et du mouvement. Le sentiment  
« révolutionnaire est rendu avec conviction  
« par le musicien à qui j'adresse mes  
« compliments bien sincères. »

« L'auteur de *Chatterton* ne pouvait rendre  
meilleure justice à M. de Romain, et nous  
nous associons sans restriction à son ap-  
piation autorisée.

« *La Jacquerie* est, en effet, écrite de main  
de maître, et l'orchestre traduit merveilleu-  
sément, — notamment dans le finale, qui  
est fort beau — les accents farouches de  
Jacques... »

## TOURS.

On signale des visites suspectes, faites  
dans diverses maisons de la ville, par une  
femme qui se présente sous le prétexte  
recueillir le vieux linge pour des œuvres  
charitables.

Si l'on en juge par la façon dont elle  
personne insiste pour pénétrer dans les dé-  
partements, il est probable qu'elle a un au-  
tre but, celui, par exemple, de se rendre  
compte de la disposition des lieux.

Ce qui viendrait confirmer les soupçons,  
c'est que la visiteuse inconnue a été vue  
bouchant avec des individus à mines  
rassurantes.

## ON NE DANSE PAS A CHENONNEX!

On sait que M<sup>me</sup> Pelouze, grisée  
doute par ses attaches avec le « cochon  
char de l'Etat », avait pris récemment la  
termination de célébrer par une grande  
costumée la fin des travaux de restaura-  
tion et de décoration du château de Chenon-  
naux. La sœur de M. Wilson vient de renou-  
ver le projet, dit l'Autorité.

**Pourquoi ? That is the question.**  
 Les uns disent que c'est à la suite d'articles malveillants et d'indiscrétions commises dans les journaux réactionnaires, que M<sup>me</sup> Pelouze aurait décommandé les violons ; les autres, les mauvaises langues, prétendent que c'est le député d'Indre-et-Loire qui aurait prié sa sœur de ne pas lancer ses invitations pour une fête qui devait occasionner des dépenses considérables et qui aurait abaissé « l'éclat » des réceptions de l'Élysée. Quoi qu'il en soit, on ne dansera pas à Chenonceaux.

Le *Gaulois*, annonçant que la fête de Chenonceaux est décommandée, dit de son côté :

Les journaux wilsoniens ont expliqué cette mésaventure de la façon suivante :

« A l'annonce de la fête, la presse réactionnaire, qui ne recule devant aucune plaisanterie, s'est permis sur M. Wilson et Chenonceaux quelques railleries, d'ailleurs inoffensives. On n'a jamais vu, de mémoire d'homme, des railleries empêcher une fête Henri II. Néanmoins, il paraît que cela a suffi à M<sup>me</sup> Pelouze pour la faire renoncer à son projet. »

Ce côté de l'histoire contemporaine serait toujours resté dans l'ombre si le hasard n'avait mis entre nos mains les libellés des télégrammes échangés, à ce propos, entre M. Grévy et la sœur de son gendre. Nous les enregistrons textuellement :

Jules Grévy à Chenonceaux.

Viens de causer avec Daniel de fameuse fête Henri II dans palais Chenonceaux. D'après le peu qu'ai compris, cela coûtera au moins de quinze cents à deux mille francs.

JULES GRÉVY.

M<sup>me</sup> Pelouze à J. Grévy.

Plus.

PELOUZE.

J. Grévy à Chenonceaux.

Trois mille, alors ?

GREVY.

M<sup>me</sup> Pelouze à J. Grévy.

Plus.

PELOUZE.

J. Grévy à Chenonceaux.

M'étonnez. Cinq mille ?

GREVY.

M<sup>me</sup> Pelouze à Grévy.

Plus.

PELOUZE.

Grévy à Chenonceaux.

Me perds conjectures. Suppose pas que voulez mettre dix mille francs à plaisanterie pareille et pour faire réclamer à roi de France. Dites prix exact.

GREVY.

M<sup>me</sup> Pelouze à Grévy.

Cent mille.

PELOUZE.

Grévy à Chenonceaux.

Viens d'écrire à avoué au sujet de divorce entre ma fille et votre frère.

GREVY.

9 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE

**SORCIER DE MONTSOREAU**

Par J. DE CHATEAU-CHALONS.

VI

SINGULIÈRES THÉORIES D'UN SORCIER.

Les coups de bâton administrés au sénéchal par les époux Chablé, avaient porté principalement sur les épaules et le visage. Le sang coulait. Cependant aucune des blessures ne paraissait grave. Le magistrat recevait les soins de sa femme et de ses domestiques lorsque survint le brigadier.

— Monsieur le sénéchal, dit le sous-officier, j'ai interrogé les deux prisonniers en les conduisant au château, et j'ai acquis la certitude qu'ils n'ont pas agi sous l'influence de la folie. Il paraît qu'un individu, qu'ils ne veulent pas nommer, aurait préparé, sous prétexte de vous forcer à enlever un sort, le guet-apens dans lequel vous êtes tombé.

— J'aurais en ce moment grand besoin de repos, répliqua le sénéchal ; mais cette affaire est si étrange que je veux l'éclaircir immédiatement. Je vous prie de m'amener Chablé ici ; je le forcerai

A la suite de cette dernière dépêche, un accord est intervenu, et la première famille de la République n'a pas été divisée plus longtemps.

Il circule de nouveau des pièces de 10 francs fausses à l'effigie de Napoléon III lauré, au millésime de 1867, très-bien frappées.

**LA FÊTE DE PAQUES.**

On sait que Pâques arrive très-tard, cette année, le 25 avril. Il ne peut venir plus tard. C'est la 15<sup>e</sup> fois depuis l'ère chrétienne que l'on a Pâques à cette date extrême. Voici, d'après l'Art de vérifier les dates, les années où Pâques a été célébré le 25 avril :

45 — 140 — 387 — 482 — 577 — 672 — 919 — 1014 — 1409 — 1204 — 1451 — 1546 — 1666 — 1734 — 1886.

La prochaine fois ce sera en 1943.

Nous recommandons tout particulièrement, par ce temps de froids où les légumes frais sont si rares, les excellentes conserves de la maison Bouvais-Flon, de Nantes, fabriquées spécialement pour l'ÉPICERIE CENTRALE de Saumur. — Petits pois, 0 fr. 95 c. la boîte ; — petits pois très-fins, 1 fr. 65 ; — extra fins, 1 fr. 80 ; — la 1/2 boîte, 0,60, 0,90 et 1 fr. — Haricots verts, la boîte, 0,95 c. ; — extra fins, 1 fr. 50 c. ; — la 1/2 boîte, 0,60 et 0,80. — La boîte peut être servie à 6 personnes.

BAPTISTE GOBIET, négociant, rue Nationale. Demandez le chocolat des RR. PP. de la Grande-Trappe, garanti de la plus exquise pureté.

**Variétés.**

**INCENDIE DANS LES MINES**

Les événements qui se passent à Decazeville donnent un intérêt tout particulier à la question de l'incendie des mines.

Le XIX<sup>e</sup> Siècle l'a traitée avec détails. Voici ce que nous lisons dans ce journal :

« Depuis que les mineurs de Decazeville ont quitté les galeries, les télégrammes ne cessent pas de nous dire que la Compagnie « redoute la propagation de l'incendie dans la mine », « que les précautions sont prises pour l'entretien des barrages ». Que sont donc ces barrages qu'on a un si grand intérêt à entretenir ? Certainement, sur cent personnes dans le public, il y en a quatre-vingt-dix-neuf au moins qui ne le savent pas. Ces barrages sont des murs en maçonnerie d'une épaisseur de un mètre et demi ou de deux mètres, qui séparent la partie incendiée de la mine de la partie exploitable.

« Presque toujours le feu, dans les mines, se déclare spontanément. Parfois on a vu des houilles s'enflammer à la suite d'impru-

dence. Une lampe de mineur qui se casse et qui provoque une explosion de grisou peut déterminer l'incendie des houilles.

« Mais ces accidents sont rares. Les explosions de grisou déterminent d'autres catastrophes, des éboulements qui ferment des galeries ; rarement elles incendient. On n'a pas souvenir, dans l'histoire des mines, qu'une houillère ait été mise en feu par un criminel. Les mineurs aiment leur mine, dont ils vivent. L'homme qui allumerait l'incendie dans une galerie exposerait sa vie à un aussi grand danger que s'il provoquait une explosion de grisou. Il serait sa première victime.

« Le feu dans la mine « prend donc tout seul », comme on dit vulgairement. Il résulte du contact des sulfures de fer et de l'oxygène.

« Le sulfure de fer existe dans la houille en assez grande quantité. Il s'oxyde par la fermentation et finit par dégager une chaleur gênante pour les travailleurs de la mine. Quand on constate dans une galerie une température trop élevée, c'est que cette galerie a été ouverte dans une portion de la mine où la houille est plus mélangée de sulfure de fer. Alors il faut redoubler de précautions : Souvent même les ingénieurs abandonnent l'exploitation trop dangereuse de la galerie menacée d'incendie. Les ouvriers s'en retirent. On l'isole. On ferme tous les orifices par où l'air peut y pénétrer.

« Cette « quarantaine » dure plusieurs mois au bout desquels on procède à une inspection. Si le feu ne s'est pas déclaré, mais s'il est toujours menaçant, on renonce définitivement à la galerie. On met entre elle et le reste de la mine un barrage. Cette construction est faite avant que l'incendie soit allumé, mais quand on désespère de le conjurer, dans l'intérêt des ouvriers qui pourraient s'aventurer dans la partie dangereuse de la mine et y périr.

« Malheureusement on ne prévoit pas toujours à l'avance le danger d'incendie. Ce danger éclate souvent avec soudaineté. Il surprend les ouvriers et les ingénieurs. Telle galerie qu'on avait laissée en bon état apparent le soir est retrouvée en combustion le matin. Le feu dévore la houille ; il se propage de couche en couche, de bloc en bloc. Il faut immédiatement lui faire sa part. A une distance variable de cinquante, cent, deux cents mètres même, on élève le mur de maçonnerie qui doit empêcher l'incendie d'envahir toute la mine. Les hommes qui travaillent à la construction du mur ne peuvent porter aucun vêtement, tant la chaleur est intense. Il en est de même de ceux qui « entretiennent le barrage ». Il faut, pour le conserver en bon état, des soins et une restauration de chaque jour. Sous l'action de la chaleur, par le contre-coup des éboulements de terre et de roche qui se produisent dans la partie incendiée, il se fait des craquements dans la maçonnerie. Le feu ronge le mur lentement. Il faut constamment boucher les fissures, lui rendre du côté de la mine exploitée ce que du côté de l'incendie il a perdu en épaisseur et en solidité.

« Entre le mineur et le feu, c'est une

lutte de tous les instants. L'ouvrier dispute pied à pied sa galerie au fléau. Si le barrage cesse d'être entretenu, il peut s'écrouler et le feu envahir toute la mine.

« Ce danger est plus grand à Decazeville que dans toutes les autres houillères, parce que les houilles y sont plus mélangées de sulfures de fer. Le déchet, qui n'est que de 3 ou 4 0/0 dans les matières extraites des mines du Pas-de-Calais, est de 19 ou 20 0/0 dans les extractions de Decazeville.

« Depuis des siècles, le feu dévore les charbons dans le sol aveyronnais. Quand la Société d'exploitation, qui lutte aujourd'hui contre ses ouvriers, fut fondée, elle envoya à Decazeville une mission d'ingénieurs.

« Ces experts constatèrent la présence du feu à moins d'un mètre du sol, sur une longue colline. Il y avait là un brasier long de plus d'un kilomètre et aussi développé en hauteur et en profondeur.

« Avant de commencer les travaux dans la houillère il fallut établir les « barrages », dont vous comprenez maintenant l'importance. »

**Théâtre de Saumur**

Direction : J. BRETON.

Lundi 22 mars 1886,

A la demande générale

Une 2<sup>e</sup> et dernière représentation de

**Les Mousquetaires au Couvent**

Opéra-comique en 3 actes, paroles de Paul Ferrier et Jules Prevel, musique de Louis VARNY.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

**Grand Théâtre d'Angers.**

Jeudi 18 mars

Aïda, grand opéra en 4 actes et 7 tableaux, musique de VERDI.

**LES PERSONNES AFFAIBLIES par un appauvrissement du sang, auxquelles leur médecin conseille l'emploi du FER, supporteront sans fatigue les gouttes concentrées de FER BRAVAIS, de préférence aux autres préparations ferrugineuses.**  
 Dépôt dans la plupart des Pharmacies.

**LES FRÈRES MAHON** médecins spéciaux des hôpitaux de Paris

« obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

bien à désigner le coupable.

Interrogé, Chablé raconta, dans tous leurs détails, les relations qu'il avait eues avec un sorcier et comment il avait été conduit aux extravagances auxquelles lui et sa femme s'étaient livrés. Mais il refusa de nommer ce sorcier.

— Je vous engage, lui dit le sénéchal, si vous voulez obtenir l'indulgence de la justice, à compléter votre déclaration en donnant le nom que je vous demande.

— J'aurais beaucoup à craindre de cet individu si je le nommais.

— Auriez-vous peur qu'il ne vous jetât un sort ? Est-ce que la mystification dont vous avez été l'objet ne suffirait pas pour vous ouvrir les yeux et vous démontrer que vous avez été la dupe d'un habile escroc ?

— Je ne crois plus aux sorts, Monsieur le sénéchal, depuis le moment où j'ai reconnu la personne que je maltraitais. C'est alors que j'ai vu que j'avais été volé.

— Volé ! C'est bien le mot dont vous devez vous servir. Je me demande comment, vous, un homme raisonnable, vous avez eu la simplicité d'ajouter foi aux niaiseries d'un prétendu sorcier.

— Nous avons fait une grosse bêtise, j'en conviens. J'espère cependant que la justice nous pardonnera.

— Elle pourrait peut-être en effet vous pardonner, mais à la condition que vous révélez le nom du misérable qui vous a mis dans la situation où vous êtes.

— Ce que je crains maintenant, ce ne sont ni les sorts ni les sorciers. L'homme dont nous parlons serait bien capable de nous donner un coup de fusil.

— Ne craignez rien de ce côté ; la justice veillera sur vous et vous protégera. Dites-moi le nom de cet individu ?

Chablé tourna et retourna son chapeau dans ses mains et se gratta plusieurs fois l'oreille.

— Ma foi, tant pis, dit-il, puisque vous voulez que je le nomme : c'est Clair-de-Lune.

— Je m'en doutais, répliqua le sénéchal. Il a déjà eu maille à partir avec la justice ; il ne tardera pas à renouveler connaissance avec elle.

Il se tourna vers le brigadier.

— Prenez avec vous trois ou quatre hommes, dit-il. Rendez-vous à la demeure de Clair-de-Lune et amenez ce coquin à la prison, où on le gardera à vue jusqu'à ce que je l'interroge.

Le brigadier s'empressa d'exécuter cet ordre. Il courut à la maisonnette du sorcier.

Celui-ci, qui ne s'attendait pas à pareille visite, du moins pour cette nuit-là, était couché. Il se laissa arrêter sans résistance et fut conduit à la prison du château.

Le lendemain, il comparut devant le sénéchal. Jamais prévenu ne montra plus d'impudence.

— Avant de vous adresser des questions, lui dit le magistrat, je dois vous prévenir que les époux Chablé ont tout avoué.

— Je n'en suis pas étonné ; ce sont des imbéciles.

— Après les avoir dépouillés de leur argent vous les injuriez ! Vous ne manquez ni de cynisme ni d'audace.

— Il en faut en ce monde. Celui qui a le malheur d'en être dépourvu ne peut réussir ; plus on a de toupet, plus la fortune vous sourit.

— Vous ne me paraissez pas être un coquin ordinaire.

— A part le mot de coquin, M. le sénéchal veut me flatter, répliqua le sorcier, d'un ton gouailleur.

— On va vous donner connaissance de la déclaration de Chablé.

Le greffier lut cette déclaration, qui reproduisait exactement les faits, tels que nous les avons rapportés.

Le sénéchal, à l'inculpé :

— Tout vous semble-t-il exact dans cette déposition ?

— C'est tout-à-fait ça, répondit Clair-de-Lune en ricanant. Avec une gravure représentant la tête des époux Chablé, ça serait délicieux. Cependant il y a une petite lacune. Je vais vous la faire connaître, si vous me le permettez.

— Vous pouvez parler.

(A suivre.)

Étude de M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saumur.

## VENTE

Par adjudication publique, Le Jeudi 25 mars 1886, à deux heures.

Par ledit M<sup>e</sup> PINAULT, A SAINT-FLORENT, près Saumur (Maine-et-Loire).

En 4 lots, avec faculté de réunion,

DU FONDS DE COMMERCE

Pour la fabrication et la vente

## Des Vins Mousseux

Exploité à Saint-Florent par la Société Moreau et de Neuville,

Comprenant :

1<sup>er</sup> Lot. — Caves en roc, cellier, cour, hangar.

Mise à prix..... 56,863 f. 50

2<sup>e</sup> Lot. — Une maison de maître avec dépendances.

Mise à prix..... 15,134 f. 40

3<sup>e</sup> Lot. — La clientèle, les marques, le matériel, les marchandises et les fournitures.

Mise à prix..... 185,805 f. 59

4<sup>e</sup> Lot. — Diverses créances commerciales, dues en France et à l'étranger, difficiles à recouvrer, s'élevant à 22,781 fr. 10.

Mise à prix..... 500 fr.

S'adresser à M. BONNEAU, rue d'Alsace, ou à M<sup>e</sup> PINAULT, dépositaire du cahier des charges. (170)

## A VENDRE

PLUSIEURS

Maisons bourgeoises

AVEC JARDIN

Rue d'Alsace, Saumur.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue du Puits-Tribouillet, n<sup>o</sup> 3. (142)

## A VENDRE

BEAU

Plant de Peupliers Suisses

10,000 environ.

De 2 et 3 ans, à 45 et 50 centimes.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve BRESSIERE, au Préperreau, commune d'Allonnes.

Étude de M<sup>e</sup> CHICOTEAU, notaire à Loudun.

## A CÉDER

DE SUITE

Bonne Boulangerie

Au centre de la ville de Loudun.

## A CÉDER

Étude de Notaire

De 3<sup>e</sup> CLASSE

Dans l'arrondissement de Loches (Indre-et-Loire).

S'adresser à M<sup>e</sup> FAUCHEUX, notaire à Tours, et à M<sup>e</sup> CHAUMIER, notaire à Chinon. (176)

## A CÉDER DE SUITE

Un Magasin d'Épicerie

MERCERIE ET ROUENNERIE

Très-bien achalandé, dans un quartier populaire.

S'adresser au bureau du journal.

## A LOUER

Présentement ou pour la St-Jean,

Maison avec Jardin

Rue de Bordeaux, 45.

## A LOUER

PRÉSENTEMENT,

APPARTEMENTS

Situés au 2<sup>e</sup> étage, rue d'Orléans, 57.

S'adresser à M<sup>me</sup> JOUFFRAULT, qui les habite. (208)

## A LOUER

JARDIN

AVEC PETITE CHAMBRE

Près la gare d'Orléans, entouré de murs et bien arboré.

S'adresser à M. BRUOIS, rue de l'Hôtel-de-Ville, 17. (182)

## A LOUER

PRÉSENTEMENT

UNE CAVE

Rue Haute-Saint-Pierre, 27.

S'adresser à M<sup>me</sup> ROUX, 2, place Saint-Pierre. (155)

## A VENDRE

UN PIANO

D'OCCASION.

S'adresser à M<sup>me</sup> JOUFFRAULT, 57, rue d'Orléans, Saumur. (209)

## A VENDRE

UN CHEVAL DE SANG

Bai, 1 m. 64.

Se monte et s'attelle.

S'adresser rue d'Orléans, 53.

## SPECIALITÉ DE TRAVAUX EN CIMENT

ET MOSAÏQUES

Venitiennes & Romaines

## VERCELLETTI FRÈRES

A SAUMUR

2, place du Mouton, 2.

Vente de ciment en gros et détail.

## Établissement d'Horticulture

JOUY DIT LAROSE

## B. Baudrier Fils

Successeur

Rue de Bordeaux, 49, et rue Fardeau, 8.

Entretien de jardins, spécialité de décors, bouquets, couronnes, corbeilles, fleurs naturelles en toute saison.

Maison de culture d'arbres fruitiers, forestiers et d'ornement, à Angers.

## VICHY

Administration—Paris, 8, Boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS DE VICHY pour BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.

SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif.

Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE

Dépôt chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

## Offres et Demandes

ON DEMANDE un jeune homme de 13 à 14 ans pour apprendre un état. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un apprenti menuisier. S'adresser au bureau du journal.

M. V. COUÉ demande un jeune homme se destinant à la photographie.

200 mètres carrés d'excellente terre de jardin; le propriétaire en fait l'abandon à quiconque voudra les extraire du jardin qu'on veut transformer en cour.

S'adresser, sans retard, rue de l'Ermitage, 3.

**VOLAILLES** 200 Poullets engraisés en 20 jours.

GAVEUSE MÉCANIQUE d'occasion, entièrement neuve.

S'adresser au bureau du journal.

## CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Supérieur à 1884.

Magasin Pichat, place du Roi-René, et rue Nationale, 18. (799)

## JOURNAL D'AFFICHES

5<sup>e</sup> ANNÉE DE L'OUEST 5<sup>e</sup> ANNÉE

PARAISANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés.

Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.

ADMINISTRATION: Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

En vente chez tous les libraires : **LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'EQUITATION CIVILE**

ET DE L'ÉCOLE D'EQUITATION MILITAIRE DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830)

Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

**LES CHRONIQUES SAUMUROISES**

Par le même auteur. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

**ETUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU**

ET LES

ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR

Par le même. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

## LA VELOUTINE

EST UNE Poudre de Bis spéciale préparée au Bismuth PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

MÉDAILLES ET DIPLOMES D'HONNEUR AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES

## BANDAGES HERNIAIRES

à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses DE MM. WICKHAM F<sup>rs</sup>, D<sup>rs</sup>, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

SOULAGEMENT RÉEL ET SOUVENT GUÉRISON

Seul dépôt à Saumur chez M<sup>me</sup> V. Lardeux, coutelier et bandagiste. Un employé spécialiste s'occupe de l'application des appareils pour les hommes.

## SANS PALAIS DENTS NI CROCHETS

## Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification — Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

## COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 MARS 1886.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture préc <sup>e</sup>	Dernier cours.		Clôture préc <sup>e</sup>	Dernier cours.		Clôture préc <sup>e</sup>	Dernier cours.		Clôture préc <sup>e</sup>	Dernier cours.
3 %	81 30	80 50	Est	805	805	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	519 75	519
3 % amortissable	83 20	83 15	Paris-Lyon-Méditerranée	1236 25	1222 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	519 50	517	Est	383	382 50
3 % (nouveau)			Midi	1150 50	1145	— 1865, 4 %	522 50	522 50	Midi	388	385
4 1/2 %	105 50	106	Nord	1527 50	1520	— 1869, 3 %	408	408 50	Nord	391	391 50
4 1/2 % (nouveau)	108 80	108 95	Orléans	1345	1345	— 1871, 4 %	398 50	398	Orléans	386 50	384
Obligations du Trésor	512	510	Ouest	875	875	— 1875, 4 %	523 50	523	Ouest	384 50	384
Banque de France	4290	4260	Compagnie parisienne du Gaz	1.33	1520	— 1876, 4 %	521 50	521 50	Paris-Lyon-Méditerranée	385	385 50
Société Générale	450	450 25	Canal de Suez	2128 75	2168 25	Bons de liquid. Ville de Paris	531 50	531 50	Paris-Bourbonnais	267	264
Comptoir d'escompte	986 50	985	C. gen. Transatlantique	476 25	480	Obligations communales 1870	455	457	Canal de Suez	592 50	596
Crédit Lyonnais	530	528 75	Russe 5 0/0 1870	99	98 75	Obligat. foncières 1879 3 %	458	458			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1347 50	1351 25				Obligat. foncières 1883 3 %	368 50	371			
Crédit mobilier	225	222 50									

## CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans				LIGNE DE L'ÉTAT																								
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.				SAUMUR - MONTREUIL-BELLY				MONTREUIL-BELLY - SAUMUR				SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR												
Heures	Minutes	Matin	Soir	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir									
8 heures	8 minutes	du matin	express-poste.	Saumur	6 05	7 24	8 40	1 15	3 50	7 45	Montreuil	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	11 10	Saumur	3 26	8 21	12 48	4 44	Bourgueil	8 17	12 09	6 19	9 11	
6	55	matin	(s'arrête à la Possonnière)	Chacé	6 15	7 32	8 56	1 24	4 02	7 55	Brézé	7 04	10 10	3 08	5 20	8 46		PortBoulet	5 33	9 06	1 25	6 56	PortBoulet	8 26	12 18	6 30	9 22	
9	13	matin	omnibus-mixte.	Montreuil	6 23	7 39	9 10	1 32	4 13	8 03	Chacé	7 12	10 26	3 16	5 28	8 54		Bourgueil	5 42	9 15	1 34	7 05	Saumur	9 13	1 25	7 15	10 27	
1	25	soir																										
3	32		express.																									
7	15		omnibus.																									
10	36		(s'arrête à Angers).																									
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.				SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.												
8 heures	26 minutes	du matin	direct-mixte.	Saumur (départ)	6 05	7 24	1 15	3 50	7 45	Thouars (départ)	5 40	9 01	1 07	4 20	7 45	Montreuil	7	1 55	8 35	Poitiers	5 50	12 50	6 10	9 12				
8	21		omnibus.	Montreuil-Belly	6 13	7 55	2 2	4 50	8 41	Brion-s-Thouet	5 58	9 13	1 19	4 30	7 57	Loudun	8 23	2 51	9 55	Neuville	6 38	1 28	7 58	10 20				
9	37		express.	Lernay	7 02		2 11		8 51	Lernay	6 07	9 21		4 37		Arçay	8 37	3 4	10 14	Mirebeau	6 55	1 57	8 28	9 36				
12	48		soir, omnibus-mixte.	Brion-s-Thouet	7 14	8 08	2 19	5 4	8 59	Montreuil-Belly	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	Mirebeau	9 27	3 54	11 1	Arçay	7 50	2 53	9 23	10 31				
4	44			Thouars (arrivée)	7 29	8 21	2 32	5 19	9 16	Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	Neuville	9 53	4 24	11 27	Loudun	8 42	3 54	10 28	11 36				
7	4		omnibus (s'ar. à Tours)																									